



Association pour la sauvegarde du Val d'Allier

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 2 octobre 2021 La Chaumière à Villeneuve-sur-Allier (03)

Le 2 octobre 2021 à 17 h 30, les membres de l'association Allier Sauvage se sont réunis en Assemblée générale à l'ancien hôtel-restaurant « La Chaumière » à Villeneuve-sur-Allier, sur convocation de son président, effectuée par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de l'association.

Président de séance : Joël Herbach

Secrétaire de séance : Nathalie de Grossouvre

Il est procédé à l'appel des membres de l'assemblée générale présents, lors de leur entrée en séance, et au recensement des pouvoirs confiés aux mandataires des membres absents et représentés. La secrétaire fait le compte des pouvoirs reçus des membres ne pouvant pas participer à la réunion et précise leur répartition entre les mandataires désignés. Avec les 46 membres présents et les 31 pouvoirs attribués à certains d'entre eux, le nombre total de votants est de 77, auxquels s'ajoutent 6 invités sans voix délibérative.

Le président rappelle que l'association fête ses quinze ans cette année, depuis son assemblée constitutive de 2006, après reprise de l'Association de Défense de l'Allier.

Il remercie pour leur présence et leur intérêt pour les actions de l'association monsieur Désamin-Desforges, Maire de Villeneuve-sur-Allier, et monsieur François Karinthe, Directeur général du Conseil départemental de la Nièvre, et madame Nathalie Datin, administratrice et trésorière du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier.

Il remercie également les invités venus présenter leurs actions en deuxième partie de la réunion : madame Estelle Cournez, directrice du CEN Allier, monsieur Stéphane Petit, directeur de Véodis-3d, et sa collaboratrice, madame Borbala Hortobagyi, ainsi que monsieur Bernard Farinelli, président de l'association 3B.

Il remercie enfin les associés de la SCI de la Chaumière d'accueillir cette réunion dans le café-restaurant fermé depuis 2018 et dont ils sont propriétaires depuis fin 2020.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil sur la gestion morale de l'association
2. Rapport du Trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2020
3. Rapport d'activités 2020/2021 et perspectives pour 2022
4. Renouvellement par tiers du Conseil d'Administration
5. Application du régime d'admission et fixation du montant des cotisations 2022
6. Point sur les actions juridiques engagées par Allier Sauvage à Chanteuges (43) et à Livry (58)
7. Point sur le projet de la Chaumière et de la « Maison de l'Allier sauvage »
8. Information sur l'avancement des différents projets publics : labellisation Ramsar, Via Allier, etc.

• **Délibération n° 1 :**

(Points 1 à 3 de l'Ordre du Jour)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil sur la gestion morale de l'association et le bilan des activités 2020/2021 présentés par son président, ainsi que celle du rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2020/2021, approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil d'administration et au trésorier de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

• **Délibération n° 2 :**

(Point 4 de l'Ordre du Jour)

Conformément aux dispositions statutaires de l'association, qui prévoient le renouvellement annuel par tiers des membres du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale prend connaissance des démissions de ses membres suivants :

- Jean-Claude Blanc
- Agnès Gattoni
- Anne Herbach
- Norbert Larinier

Les quatre membres démissionnaires se représentant et après avoir appelé des nouvelles candidatures éventuelles, l'Assemblée Générale décide de renouveler en qualité de membres du conseil pour une durée de trois ans les quatre membres démissionnaires, conformément aux dispositions statutaires de l'Association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est donc ainsi composé pour 2022 des membres suivants :

- Joël Herbach, président
- Dominique Beaufile, vice-président
- Nathalie de Grossouvre, secrétaire
- Laurent Barle, trésorier
- Jean-Claude Blanc
- Agnès Gattoni
- François-Xavier Gontard
- Anne Herbach
- Norbert Larinier
- Hélène Pelletier

• **Délibération n° 3 :**

(Point 5 de l'Ordre du Jour)

L'Assemblée Générale décide de maintenir le montant de la cotisation annuelle à 20 euros. Le statut de membre bienfaiteur est lié au versement d'une cotisation d'au moins deux fois 20 euros ; le Conseil d'Administration reste juge pour accorder le statut de membre bienfaiteur à toute personne ayant rendu un service significatif à l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

A ce jour, le nombre d'adhérents est officiellement de 133 membres à jour de leur cotisation pour 2021. L'association compte parmi ses membres un nombre croissant d'habitants du Val d'Allier Nord et également d'agriculteurs, mais aussi des artistes, des scientifiques, des associations. Il est à noter une poursuite de l'accroissement des dons offerts par les membres bienfaiteurs avec 6 980 € en 2021, après 6 500 € en 2020, en plus des cotisations annuelles et des dons en nature.

- **Point sur les actions juridiques engagées à Chanteuges (43) et à Livry (58) :**

(Point 6 de l'Ordre du Jour)

La microcentrale de Chanteuges sur la Desges :

Le chantier est actuellement stoppé, le projet est donc au point mort.

Rappel des faits : plusieurs actions juridiques, collectives et individuelles, ont été engagées depuis 2017 pour empêcher sa réalisation : travaux arrêtés, contestation du droit d'eau, interdiction de passage sur terrains privés... Allier Sauvage s'est associée à ces actions en apportant sa contribution financière, car la Desges, affluent de l'Allier, dessert le Conservatoire du saumon sauvage et que cette microcentrale entraînera une rupture de la continuité écologique de la Desges et la fermeture de ses zones à frayères.

Hélène Pelletier est chargée de représenter l'association auprès du collectif d'acteurs locaux.

L'affaire emblématique de la ferme de Mauboux à Livry :

En attente du jugement de la Cour d'appel du Tribunal administratif de Lyon.

Rappel des faits : un nouvel exploitant a été autorisé le 18 avril 2019 par les services de l'État à retourner 55 ha de prairies pour leur mise en culture irriguée. Or ces prairies sont classées « prairies permanentes sensibles » au titre de la PAC (arrêté ministériel 12.11.2015) et inscrites dans trois zones Natura 2000.

Allier Sauvage a réuni un collectif de sept associations environnementales, agricoles et culturelles, qui a attaqué la décision préfectorale, avec un succès provisoire obtenu par la suspension de l'autorisation de retournement par le Tribunal administratif de Dijon. Puis à nouveau par la Cour administrative d'appel de Lyon le 26 février 2020, deux jours avant la date d'expiration de l'autorisation de retournement accordée par la Préfète de la Nièvre à l'EARL de Mauboux pour la période de septembre à février. L'affaire se poursuit par échange de mémoires, sans que la date de clôture de l'instruction n'ait encore été fixée par la CA d'appel.

Synthèse des frais d'avocat et de justice engagés :

Total des dépenses au 17.10.2020 : 13 290,16 €

Financements du collectif : 8 400,00 €

Complément avancé par Allier Sauvage : 4 890,16 €

Dons récoltés par appel à financement participatif sur le site HelloAsso : 7 585 €

Sont évoquées ensuite à titre informatif deux sujets d'actualité :

Le projet de centrale hydro-électrique de Vichy :

D'après les conclusions du programme de recherche mené par la Ville de Vichy sur le fonctionnement et les impacts de la retenue du Lac d'Allier, ainsi que celles du rapport d'étude de Véodis-3D, le projet pose un problème en ce qui concerne le transit des sédiments (cailloux, graviers, sables et boues) que le barrage a tendance à stocker, s'il n'est pas abaissé dès que la rivière atteint un débit de 150 m³/s. De ce point de vue, le projet de centrale hydro-électrique est donc incompatible avec une gestion raisonnée du barrage, dans la mesure où le débit d'abaissement des vannes du barrage est fixé dans le projet à 350 m³/s, avec un maximum de 10 jours par an.

Allier Sauvage a déposé des observations dans ce sens auprès de la commissaire enquêtrice chargée de l'enquête publique, ce dont elle a précisément tenu compte dans son rapport en faisant de cet

effacement du barrage à 150 m³/s une des conditions d'acceptabilité du projet. En dépit de cette recommandation, le Préfet de l'Allier a autorisé le projet en l'état.

Un collectif d'associations a déposé un recours gracieux auprès du préfet de l'Allier, considérant que le projet menace la survie du saumon dans l'Allier. Estimant qu'il ne s'agit pas là du meilleur angle d'attaque du projet et que sa véritable faiblesse réside dans cette question du transit sédimentaire, le Conseil d'administration d'Allier Sauvage a décidé de ne pas s'associer à ce recours et à l'action juridique qui suivra. L'association continuera bien sûr de suivre et de soutenir la démarche collective en faveur de la préservation et de la restauration du grand saumon de l'Allier.

Le projet agri-voltaïque de la Chambre d'agriculture de la Nièvre :

Après avoir créé un GUFA (groupement d'utilisation des financements agricoles), la Chambre d'agriculture de la Nièvre projette de pousser ses agriculteurs à accepter l'installation de panneaux photovoltaïques sur leurs terres avec un objectif d'équipement de 2000 ha. L'installation rémunérée à hauteur de 1000 € HT/ha/an pour les agriculteurs, permettra au GUFA d'être aussi rémunéré pour ensuite financer la création de retenues collinaires, afin de lutter contre les effets de la sécheresse.

Cette nouvelle pression confirme l'intérêt de la démarche de réflexion qu'Allier Sauvage projette d'engager sur l'agriculture dans le Val d'Allier : quels seraient les leviers susceptibles d'inciter des agriculteurs à sortir des modèles agricoles incompatibles avec la préservation de l'environnement et de la ressource en eau (maïsiculture en particulier), et surtout d'éviter que de nouveaux secteurs de prairies et de bocage soient détruits. Comment aider ces agriculteurs à développer des exploitations économiquement viables et bien intégrées au territoire, avec une meilleure valorisation de leur production reposant moins sur les aides européennes et plus sur des débouchés locaux.

• Point sur le projet de la Chaumière et de la « Maison de l'Allier sauvage » :

(Point 7 de l'Ordre du Jour)

Lieu emblématique à reconquérir comme pôle d'animation du territoire, La Chaumière mérite de rayonner sur le Val d'Allier Nord où elle occupe une position stratégique. C'est dans ce but et à l'initiative d'Allier Sauvage, que l'hôtel-restaurant de la Chaumière, fermé depuis 2018, a été racheté le 28 décembre 2020 par une SCI formée d'une quinzaine de personnes du secteur, membres de l'association. Toutes sont très attachées au territoire et soucieuses de voir revivre ce lieu exceptionnel, en retrouvant ses fonctions de café-restaurant et d'hébergement.

Et pour ne pas perdre de temps, en attendant l'évolution favorable du contexte sanitaire permettant la réouverture du restaurant, la SCI a réalisé les travaux nécessaires de mise aux normes de l'assainissement et d'aménagement extérieur. Dans le même temps, le site a été entretenu grâce à l'engagement régulier de plusieurs membres de l'association, qui en sont ici remerciés.

Lors de sa réunion du 17 octobre 2020, l'Assemblée générale d'Allier Sauvage avait décidé (délibération N°6) du principe d'implantation de l'association dans un petit bâtiment du site de la Chaumière, afin d'en faire un lieu de référence pour la préservation du val d'Allier Nord, cette partie la plus riche du cours de la rivière en termes de biodiversité, de paysage fluvial, d'agriculture saine et de vie locale.

Cette nouvelle Maison de l'Allier sauvage deviendrait ainsi lieu de réunion avec les acteurs de la rivière, centre de ressources, pôle de formation, également lieu d'animation d'un projet de développement territorial durable pour le Val d'Allier Nord. Le lieu pourrait s'intégrer au futur réseau des Maisons de sites de l'Allier imaginé par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

Il sera pour cela proposé à la SCI de la Chaumière, dès qu'elle aura trouvé son nouvel exploitant, de mettre à disposition d'Allier Sauvage le petit bâtiment de la parcelle cadastrée sous le numéro BD 14, par bail emphytéotique de 30 ans. Cette mise à disposition se ferait à titre gracieux

(1 € de loyer annuel symbolique) en contrepartie des travaux de rénovation de ce bâtiment restant à la charge de l'association, avec en particulier pour objectif l'aménagement et l'équipement d'un open-space de 40 m², avec coin cuisine et bloc sanitaire (budget global estimé à 80.000 € TTC).

La phase suivante consistera à recruter un animateur salarié qui sera chargé de différentes missions :

- Gérer et animer la Maison de l'Allier sauvage, en développant des activités de sensibilisation, de recherche, de formation, etc, à destination des habitants, des visiteurs et des acteurs concernés par les usages, la gestion et la préservation de la rivière Allier.
- Mettre en place un partenariat avec l'exploitant de l'hôtel-restaurant de la Chaumière, afin d'utiliser les capacités du lieu (salle de réunion, restauration, hébergement) pour développer ces activités.
- Assister l'exécutif de l'association dans sa démarche de concertation préalable à l'élaboration d'un projet territorial de mise en valeur environnementale du Val d'Allier Nord, en lien avec le projet de labellisation RAMSAR et avec la stratégie nationale des aires protégées en cours d'élaboration.
- Conduire avec Véodis 3D une campagne d'observation de la fréquentation de l'Allier alluvial par les canoës-kayaks, de Brioude au Bec d'Allier, en partenariat avec les Départements et le Pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne.

D'autres projets sont envisagés avec la participation de cet animateur, tels que :

- Montage et conduite d'une expédition scientifique de reconnaissance du Val d'Allier Nord et de sa biodiversité, avec la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université Clermont-Auvergne.
- Préparation de la réalisation d'un film court-métrage consacré aux bonnes pratiques à adopter dans la fréquentation de la rivière, notamment en canoë-kayak.
- Conception et production d'un événement visant à mettre en valeur les « Artistes d'Allier Sauvage », comme témoins des valeurs d'excellence de l'association.

Le coût de l'animateur et du fonctionnement de la Maison de l'Allier Sauvage, incluant les frais de déplacements, est estimé à 57.000 € pour la première année et 52.000 € pour les années suivantes. L'Assemblée générale du 17 octobre 2020 ayant déjà approuvé dans leurs principes l'installation de l'association sur le site de la Chaumière et la création de la Maison de l'Allier sauvage, ainsi que le recrutement d'un animateur, elle a chargé le Conseil d'Administration de mettre en œuvre ces deux projets, en confiant à son Président le soin d'effectuer les démarches de recherche des financements nécessaires.

Le Conseil d'administration du 31 mai 2021 s'étant prononcé en faveur de ces deux projets de Maison de l'Allier Sauvage et de recrutement d'un animateur, l'Assemblée générale confirme à l'unanimité son accord sur leur engagement.

• Information sur l'avancement des différents projets publics

(Point 8 de l'Ordre du Jour)

Le 1% paysager du contournement de Villeneuve par la RN7 :

La politique « 1% Paysage et Développement » a été initiée par l'État afin de valoriser l'investissement que représente une grande infrastructure et maîtriser ses effets. C'est une démarche partenariale qui permet de définir des stratégies de valorisation paysagère des territoires traversés, déclinées en programmes d'actions, pour lesquelles l'État participe financièrement en consacrant 1% du montant affecté à l'aménagement routier.

La vélo-route voie verte Via Allier :

L'ouverture progressive d'un grand itinéraire régional pour le développement du tourisme à vélo est en voie de réalisation. 27 km de voie verte sont déjà ouverts autour de Vichy, de Saint-Yorre à Billy depuis juillet 2020. Un projet est en cours d'élaboration sur le territoire de Moulins communauté et la concertation est en cours sous l'égide des Départements pour la suite de l'itinéraire jusqu'au Bec d'Allier. Cette Via Allier devrait passer de rive droite en rive gauche de l'Allier par le pont de Villeneuve, ce qui ferait de la Chaumière et de la Maison de l'Allier sauvage un site privilégié, d'accueil, d'animation et d'étape. Allier Sauvage s'est impliquée dans l'a mise au point d'une méthode d'évaluation qualitative de la fréquentation de la Via Allier, avec le souci particulier de préserver le milieu naturel fluvial et la vie locale.

Le projet de labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais :

Le projet est présenté par la directrice du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, Estelle Cournez.

Le label n'implique pas de réglementation spécifique, mais une mise en vitrine au niveau international, un engagement de l'État et des acteurs du territoire à préserver et valoriser les atouts environnementaux du site. Le projet de labellisation RAMSAR porté par le CEN Allier, de Vichy au Bec d'Allier, représente une opportunité pour développer des projets communs entre les acteurs afin de préserver durablement de la rivière Allier et de ses abords. La concertation avec l'ensemble des acteurs concernés a débuté sous forme de trois ateliers géographiques.

Pour Allier Sauvage, qui a participé à deux de ces ateliers, il est important de maîtriser le développement des loisirs et du tourisme, avec un triple objectif de compatibilité avec la préservation de l'environnement, de respect de la vie locale et d'excellence en termes de valeur ajoutée pour le territoire.

Le projet de réalisation d'un "état zéro" de la fréquentation de l'Allier par les canoës :

La pratique des sports et loisirs de nature sur la rivière constitue depuis quinze ans un sujet de préoccupation sur lequel Allier Sauvage s'est montrée précurseur, en particulier pour le canoë-kayak. La méthode d'évaluation de la fréquentation par les canoës, mise au point et expérimentée en 2010 et 2011 sur l'Allier Nord par le Géolab (Laboratoire de géographie physique et environnemental de Clermont-Ferrand) et Allier Sauvage, est en cours de perfectionnement par Véodis 3D. Un dispositif utilisant des stations de prise de vues automatiques et des algorithmes de reconnaissance de formes est aujourd'hui développé au moyen de caméras-vidéo, potentiellement mutualisables avec le dispositif Vigicrue de surveillance des inondations.

Les Conservatoires des espaces naturels concernés (CEN Allier, Centre-Val de Loire, Bourgogne) ont reconnu les problèmes induits par le développement des activités nautiques sur l'Allier, au sujet duquel ils ont engagé une concertation avec les acteurs concernés, dont Allier Sauvage.

Monsieur Stéphane Petit et madame Borbala Hortobagyi présentent une synthèse des dernières observations et des suites envisagées :

- Une campagne réalisée par Véodis 3D durant l'été 2019 au pont du Veurdre a fait apparaître une augmentation de 32% du nombre de passages des canoës en moins de 10 ans.
- Une nouvelle campagne de mesure de la fréquentation du Val d'Allier Nord (opération financée par Allier Sauvage avec l'aide du Conseil Départemental de la Nièvre) a été réalisée en 2021 par Véodis 3D, sur les ponts de Villeneuve, du Veurdre et de Mornay, dix ans après les premières opérations de comptage. En dépit d'une météo très défavorable de juin à début juillet et les problèmes techniques rencontrés (batteries défaillantes et vol d'une des trois caméras), il apparaît que l'augmentation du nombre de passages se poursuit, avec une plus grande précocité de la fréquentation (début mai).

- Une grande campagne d'observation sur l'ensemble de l'Allier des plaines, de Brioude au Bec d'Allier, avec l'instrumentation de 12 ponts ("Etat zéro"), est projetée pour une prochaine saison (2022 ou 2023 ?) en coopération avec le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

En complément à l'ordre du jour de la réunion, monsieur Bernard Farinelli, co-président de l'association 3B (Bocage, Bouchures, Bourbonnais) présente les objectifs et actions de son association, en soulignant sa convergence de vue et d'objectifs avec Allier Sauvage. Il précise notamment, qu'après une période privilégiant une recherche de conciliation visant à convaincre les acteurs et face à l'inertie rencontrée, son association envisage de recourir elle aussi à des actions juridiques pour s'opposer à des destructions irréversibles de l'environnement agricole.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h par le président, qui remercie les participants et les intervenants, et propose à l'assistance de partager un buffet-apéritif de charcuteries et de fromages bio, offert par l'association et servi par les fermes des Desrues à Dornes et du Creuset à Neuville-les-Decize.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et la secrétaire de séance.



Joël Herbach
Président, président de séance



Nathalie de Grossouvre
Secrétaire, secrétaire de séance